

CHAMP DE COMPÉTENCES

Les fonctions de l'orthoptiste sont le dépistage, la rééducation, la réadaptation et l'exploration de la fonction visuelle. Son action s'étend du nourrisson à la personne âgée.



OBJECTIFS :

L'orthoptiste dépiste, analyse et traite les troubles visuels, qu'ils soient d'origine moteurs, sensoriels ou fonctionnels.

Il évalue également les capacités visuelles, effectue des examens d'exploration (photos du fond d'œil, mesure de la tension oculaire, évaluation du champ visuel, ...).

A l'issue d'un bilan orthoptique, l'orthoptiste réalise un diagnostic orthoptique.

Il réalise et propose une rééducation/réadaptation propre à chaque patient.

La prise en charge orthoptique est accompagnée, le cas échéant, de conseils appropriés auprès de l'entourage proche du patient.

SES MISSIONS :

- **Rééducation** (*strabisme, amblyopie chez l'enfant, déséquilibre binoculaire, problème postural, neuro orthoptie, basse vision du bébé au grand âge, troubles des apprentissages, troubles neuro visuels, renouvellement ou prescription de lunettes*)
- **Exploration fonctionnelle, rééducation, et réadaptation** : strabisme, amblyopie, déséquilibre de la vision binoculaire, paralysies oculomotrices, dysfonctionnement neurovisuel, basse vision, étude du champ visuel et de l'orientation du regard.
- **Examens complémentaires** : réalisation des imageries ophtalmologiques
- **Dépistage et Prévention**
- **Corrections optiques**
 - Primo prescription pour les personnes âgées de 16 à 42 ans sans pathologie connue
 - Renouvellement des lunettes/ lentilles
 - chez les 0-16 ans si ordonnance date de moins d'un an
 - chez les 16-42 ans si ordonnance date de moins de 5 ans
 - chez les plus de 42 ans si ordonnance date de moins de 3 ans

Comment ça marche ?

L'orthoptiste travaille **sur prescription médicale**, il exerce en liaison avec les autres professionnels de santé.

L'orthoptiste reçoit **sans ordonnance** les enfants de **9-16 mois** et **30 mois - 5 ans**

Où exerce t-il/elle?

En libéral : en cabinet individuel ou pluridisciplinaire

Salarié : dans des établissements sanitaires, PMI, cabinets d'ophtalmologie etc.

Quelle formation ?

Diplôme requis : Diplôme d'État d'orthoptiste

Durée : 3 ans (Bac +3), accessible après Parcoursup (admission sélective)

Écoles : formation universitaire dans des UFR de médecine (environ 16 écoles en France)